



---

# Prévention de la Désinsertion Professionnelle

---

# L'avancée de la coordination du Réseau de l'Assurance Maladie dans la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

# Contexte

---



**En 10 ans, le nombre d'avis d'inaptitude est passé de 70 000 à plus de 150 000 par an (AGEFIPH – juin 2007)**

**27% des personnes handicapées inscrites à l'ANPE le sont suite à un problème de santé (AGEFIPH – juin 2007)**

55 000 du fait d'un licenciement pour inaptitude

**Moins de 50% des personnes arrêtées depuis plus de 6 mois reprennent une activité professionnelle (ANAES – sept 2004)**

# Enjeux



Permettre aux assurés confrontés à un problème de santé de reprendre une activité professionnelle dans les meilleures conditions. Sont concernés :

- les assurés sociaux relevant du régime général,
- titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt,
- indemnisés au titre de la maladie, de l'invalidité, d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

La PDP couvre en priorité le maintien dans l'emploi ou le reclassement dans une même entreprise, mais aussi l'orientation vers une autre activité ou un autre secteur

## PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

### Maintien dans l'emploi

- Aménagements de poste, pour maintien sur le même poste dans l'entreprise initiale
- Reclassements en interne, sur un autre poste, ou un autre emploi dans l'entreprise initiale

### Maintien en emploi

Reclassement externe dans une autre entreprise, sur un même métier ou sur un nouveau métier



# Objectifs PDP



**Renforcer** la détection et le signalement précoce des personnes présentant un risque de désinsertion professionnelle

**Améliorer** la coordination des actions en direction de ces personnes, que ce soit au sein du réseau de l'Assurance Maladie ou avec les partenaires extérieurs

**Développer** les signalements précoces

**Coordonner** le réseau Assurance Maladie

**Mettre en œuvre** des actions de communication : entreprise, branches, médecins traitants

**Développer** les relations entre médecins du travail, médecins conseils et médecins traitants

**Favoriser** les synergies avec les différents acteurs : État, SST, Agefiph, Sameth, Ugecam...

# L'activation du réseau intra-institutionnel



Le service Prévention des Risques Professionnels des CARSAT apporte son expertise en matière de prévention des risques en entreprise

# La mission du service social



## Sa mission générale « PDP »

Assurer un accompagnement social individuel et/ou collectif des assurés malades ou invalides

## Ses objectifs

Intervenir précocement, informer et réaliser une évaluation globale

Guider l'assuré dans ses différentes démarches pour rechercher une solution adaptée

Contribuer aux dispositifs partenariaux

## Sa cible

Assurés en arrêt maladie/accident du travail/maladie professionnelle

Assurés en invalidité

## Détection

Requêtes CPAM, signalements service médical et partenaires, demande directe de l'assuré



# Place du service médical dans le dispositif PDP

---



Lors du contrôle des arrêts de travail de plus de 45 jours et ceux pour lombalgies en AT dès le 15ème jour :

- le médecin conseil détecte les situations à risques en fonction de la pathologie, de l'âge, de la profession, de la précarité de l'emploi
- il établit les contacts nécessaires avec le médecin traitant, le médecin du travail, le service social et effectue un signalement écrit si besoin.

D'autres situations complexes sont discutées avec l'ensemble des partenaires intra et extra institutionnels

# Quels sont les effets escomptés ?

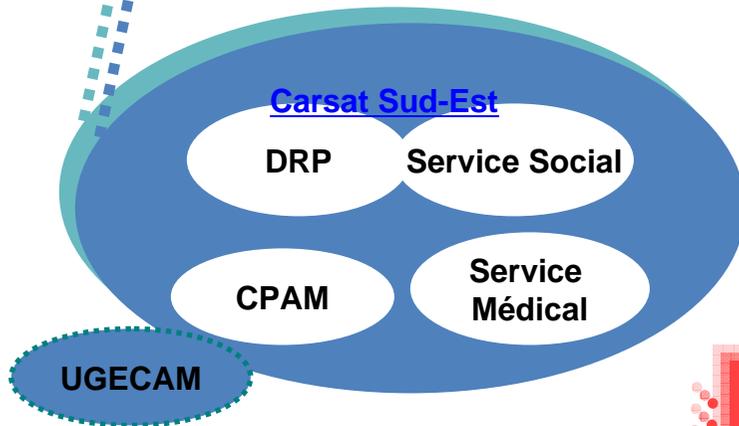


## Les effets escomptés

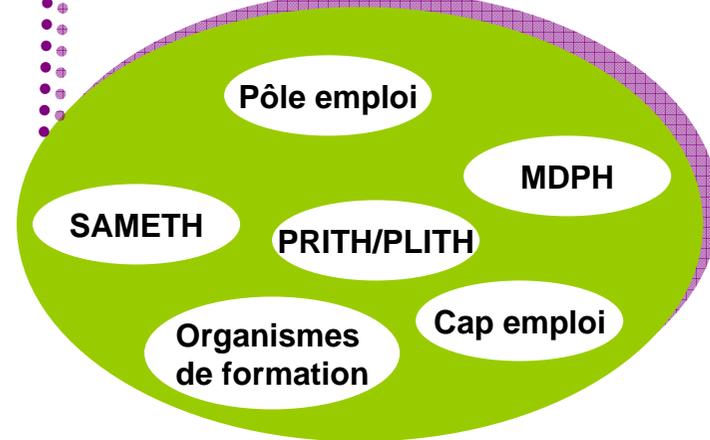
- Prévenir ou limiter le risque de désinsertion professionnelle des assurés qui ne peuvent pas reprendre leur poste de travail sans une phase d'accompagnement ou qui se voit contraint d'envisager un reclassement professionnel du fait d'une inaptitude
- Aider l'assuré à prendre conscience des répercussions de son état de santé sur son activité professionnelle, à se mobiliser le plus précocement possible autour du projet de reprise et à accepter le changement.
- Aider l'assuré à conserver son emploi ou trouver une nouvelle orientation suite à une maladie ou un accident

# Activer les réseaux

## Réseau intra-institutionnel



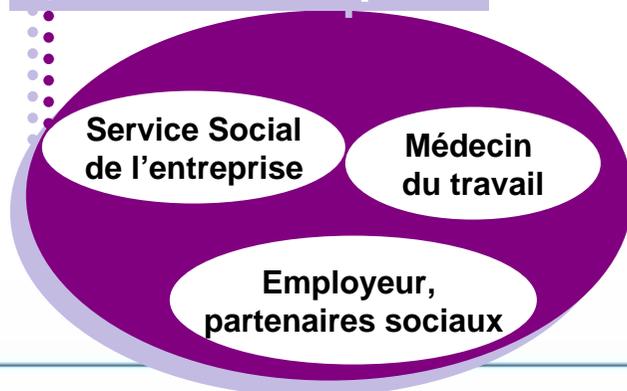
## Réseau extra-institutionnel



Assuré

famille

## Réseau entreprise



## Réseau de santé



# Avancée de l'Assurance Maladie dans la PDP

---



## Coordination régionale et locale

Déploiement national de cellules de coordination régionale et locale de prévention de la désinsertion professionnelle composées de référents du service médical, du service social, du service administratif des CPAM, du service de prévention.

## Partenariats CARSAT/CGSS et services de santé au travail

Signature de protocoles de partenariat visant, en matière de PDP, à renforcer la détection de situations à risques et les coopérations

# En conclusion



La cellule régionale et les cellules départementales se sont mises en place dans chacun des départements de PACA et Corse. Elles ont en charge :

- de contribuer à la coordination au sein de l'Assurance Maladie et de créer une dynamique,
- de régler les cas « urgents et complexes »,
- de favoriser la communication et l'information des acteurs du dispositif : assurés, médecins du travail, médecins traitants...),
- de faire remonter à l'échelle nationale les données statistiques relatives à l'activité PDP.

Elles se sont réunies un première fois avant l'été et vont poursuivre leur travaux sur le second semestre notamment avec les partenaires du réseau extra institutionnel